



Taxe de Séjour

Madame, Monsieur, Chers visiteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue et un bon séjour à L'Isle-Jourdain.

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de L'Isle-Jourdain. Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Madam, Sir, Dear visitors,

We wish you a warm welcome and a pleasant stay in L'Isle-Jourdain.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of L'Isle-Jourdain. This tax is based on the type of accommodation and the number of people staying

Tarifs 2017 délibération du Conseil Municipal du 29.09.2016

Hôtels Résidences de tourisme Meublés de tourisme (1)		Tarifs	Chambres d'hôte Aires de camping car par tranches de 24h (1)		Tarifs
★★★		1,20 €	Tarif unique		0,60 €
★★		0,75 €			
★ / NC (2)		0,60 €			
Villages de vacances (1)		Tarifs	Terrains de camping et de caravanage (1)		Tarifs
★ à ★★★		0,60 €	★★★★★ à ★★★★★		0,45 €
			★ et ★★ / NC (2)		0,20 €

(1) Equivalence de classement par arrêté municipal

(2) NC : Non classé

Sont exonérés de la taxe :

- les personnes domiciliées sur la Commune de L'Isle-Jourdain ayant une résidence passible de la taxe d'habitation
- les personnes mineures
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Are exempt from tax :

- people who live in the Commune of L'Isle-Jourdain in a place submitted to local residence tax
- minors / People under 18
- seasonal contractors employed in the municipality
- people benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing